



**Monsieur le Maire
Mairie de Loix
Place du Marché - BP 27
17111 LOIX**

Aux Portes-en-Ré, le jeudi 22 juillet 2021.

Objet : questions à Monsieur le Maire sur la « Radioscopie 2021 » de la commune de Loix

C/c : Madame Frédérique BOIJOUX – Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire,

En complément de la « Radioscopie de la situation financière de la commune de Loix de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 », disponible sur le site Internet de notre association à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-LER-Radioscopie_2021.pdf, vous voudrez bien trouver ci-dessous un certain nombre de questions et de réflexions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique contact.adcnordiledere@gmail.com.

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises directement sur le site Internet de notre association et/ou dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2021 » dont une version modifiée sera mise en ligne.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libres de nous adresser des commentaires, des demandes de précisions ou de rectifications... si notre « Radioscopie de la situation financière de la commune de Loix de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 » comportait des inexactitudes.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET**

« Radioscopie 2021 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Monsieur le Maire de la Commune de Loix

Question n°1 :

Les marges d'autofinancement brute et nette de la commune se sont significativement dégradées en 2020 par rapport à 2019. Pensez-vous que cette baisse soit principalement attribuable aux effets de la crise sanitaire liée à la COVID 19 ?

Question n°2 :

L'évolution comparative des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées était globalement favorable jusqu'en 2019. En 2020 et dans les prévisions budgétaires de 2021, cette tendance s'est inversée. Quel regard portez-vous sur ce début de convergence des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées, qui signe une dégradation des finances communales, et envisagez-vous de prendre des mesures correctives ?

Question n°3 :

Avez-vous initié ou pensez-vous initier, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de votre commune et de leurs évolutions ?

Question n°4 :

Comment expliquez-vous l'évolution des charges de personnel en 2020 ?

Question n°5 :

Comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la commune de Loix si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

Question n°6 :

Par rapport à sa taille, l'endettement de la commune de Loix est plutôt élevé. Comment voyez-vous l'évolution de cet endettement dans les années à venir ?

Question n°7 :

Nous avons régulièrement constaté un décalage entre l'endettement précisé dans les annexes IV A2 des Comptes Administratifs de la commune et l'endettement enregistré dans les Comptes de Gestion tenus par la Trésorerie de l'Île de Ré. Il nous semble qu'il est important d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Compte de Gestion). Comment expliquez-vous ce décalage et quelles mesures pensez-vous mettre en place pour le corriger ?

Question n°8 :

Que pensez-vous des valeurs du rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée ?

Question n°9 :

Pourquoi ne détaillez-vous pas les opérations d'équipement dans les annexes III B3 des Comptes Administratifs et du Budget Primitif de la commune ? Ne pensez-vous pas que ces précisions seraient utiles à la bonne information des résidents / contribuables ?

Question n°10 :

Les indicateurs liés au fonds de roulement de la commune se sont dégradés en 2020.
Quel regard portez-vous sur cette évolution ?

Question n°11 :

Quel regard portez-vous sur la trésorerie de la commune et la dette du Budget Général envers les Budgets Annexes ?